



DÉCLARATION LIMINAIRE CCP



Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration, les représentants des Assistants de Vie Scolaire et des Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap, nous sommes réunies aujourd'hui pour aborder une nouvelle fois toutes les questions relatives aux situations individuelles des collègues, à leurs conditions de travail et à leur carrière.

Avant cela nous tenions à rappeler que, le mercredi 7 janvier au Sénat, la proposition de loi visant à créer un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH, a été rejetée et ce, malgré le soutien marqué de l'opinion publique et des parents d'élèves. Ce rejet, soutenu par le gouvernement et la majorité sénatoriale de droite et du centre, constitue un choix politique lourd de conséquences pour l'école publique, l'inclusion scolaire et les personnels AESH.

Alors que 148 000 AESH accompagnent les élèves en situation de handicap en France, près de 49 000 élèves étaient encore privé.es d'accompagnement en septembre et la plupart de celles et ceux accompagné.es ne le sont pas à la hauteur de leurs besoins. Les AESH subissent une précarité structurelle : salaires misérables, temps incomplets imposés, absence de perspectives, formation insuffisante, multiplicité des accompagnements, dégradation des conditions de travail, et font face à une violence de plus en plus présente. Cette précarité financière se double d'une précarité dans le travail puisque les écoles et les établissements peinent encore à intégrer les AESH dans leur fonctionnement, situation qui n'est pas facilitée par les changements constants de dispositif et d'interlocuteurs. PIAL, puis PAS, Pilote, coordinateur pédagogique, chef d'établissement, sont un excès de couches hiérarchiques qui complexifient, isolent et divisent un peu plus les AESH dans leur fonction. Cette situation fragilise l'accompagnement des élèves et alimente la fuite du métier.

Les arguments avancés par le gouvernement, coût, rigidité, manque de souplesse, ne tiennent pas. Ils traduisent une absence de volonté politique, alors même que d'autres choix budgétaires continuent de favoriser les plus riches.

De plus, la FSU-CGT Educ'Action constate que la gestion des PIAL et des PAS est actuellement très inégale : d'un département à l'autre, d'un PIAL à l'autre, voire d'un PAS à l'autre. La multiplication des interlocuteurs — toujours plus nombreux : Dipear4, IEN ASH, coordonnateur départemental, pilote, coordinateur pédagogique, référent PAS, directeur, AESH référent — complexifie la communication et le travail et finit par décourager et déconsidérer les personnels.

Par ailleurs, on observe que trop de médecins sont contraints de prononcer des arrêts maladie, que les démissions et les départs se multiplient, et que le nombre d'observations inscrites sur le

registre SST augmente considérablement. Tous ces facteurs prouvent, une fois encore, la forte dégradation des conditions de travail des personnels AESH.

Nous constatons également une grande disparité dans le fonctionnement et dans les missions accordées aux AESH référent·es. Celles-ci sont trop souvent dévoyées, ce qui entraîne une perte de repères pour les personnels, qui en viennent à assimiler ces collègues à des supérieurs hiérarchiques qu'ils et elles ne sont pourtant pas. La multiplication des protocoles de gestion locaux entraîne ainsi des inégalités de traitement de plus en plus mal vécues par les personnels.

Enfin, notre inquiétude est grandissante avec l'arrivée des nouveaux PAS, qui laisseront à chaque pôle le loisir d'une gestion individuelle.

C'est pourquoi, la FSU-CGT Educ'Action rappelle ses revendications de création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B intégrant et reclassant les AESH déjà recruté·es. Cela passe par une redéfinition du temps de travail des AESH à temps plein sur la base d'obligation réglementaire de service de 24 heures, prenant en compte les différentes modalités d'accompagnement (Individualisé, mutualisé, collectif) les conditions d'emploi (nombre d'établissement, degrés différents) et intégrant les temps d'activité connexe, ainsi que l'abandon des PAS.